

# LAZER

# Notre Commune

## Bulletin d'informations municipales



***Juin 2020***

***N° 37***



**MAIRIE**  
Route de Gap  
**05300 LAZER**

**Tél : 04.92.65.06.30**  
**Fax: 04.92.65.08.71**  
**Courriel :**

mairie.lazer@wanadoo.fr

**La Mairie est ouverte**

**Du lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h**

**Secrétariat :**

Laurence CLIER  
France HECTOR

**Agent technique :**  
Stéphane NUNIES  
07.86.91.74.63

**Retrouvez nous**  
**Sur le Site Internet :**

[www.mairie-lazer.fr](http://www.mairie-lazer.fr)

**Communauté de Communes**  
**Du Sisteronais-Buëch**  
<http://www.sisteronais-buech.fr/>  
**Tél : 04.92.65.13.71**  
**contact.ccsb@sisteronais-buech.fr**

**Bulletin semestriel:**

**Directeur de Publication: MAOUI Serge**

**Conception, Rédaction:**

Lucienne BOQUILLON, Julie ROUX BERTRAND, Sandrine DIEGO, Patricia MORHET-RICHAUD, France HECTOR

**Crédit Photos :**

Mairie, préfecture, CCSB, département 05, Défenses.gouv, Insee, CF de Lazer, Santé publique, Le Dauphiné,

**Copies :** Mairie

**Dépôt légal** n° 2001-6

**Permanence du Maire:**

M.  
sur Rendez-vous  
Tél: 04.92.65.06.30

**Permanence des Adjoints**

M. André GUIEU  
M. Jean-Paul COUDOURET

*Le jeudi sur RDV Tél: 04.92.65.06.30*

**Dans ce numéro**

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Le Mot du Maire     | 3           |
| Délibérations       | 4-5         |
| budget-             | 6-7         |
| Eau                 | 8           |
| Urbanisme           | 9           |
| Travaux             | 10          |
| Infos               | 11-13,19-20 |
| CCSB                | 14          |
| Culture, animations | 16-17       |
| Etat civil          | 18          |

**T**out départ ou arrivée de la commune doit être signalé en mairie afin de faciliter votre démarche administrative :

- relevé compteur eau
- Inscriptions sur les listes électorales (site : service public.fr)
- Inscriptions des enfants de moins de 12 ans pour le noël
- Repas des ainés
- Changement d'adresse pour faire suivre les factures eau
- Établissement Scolaire des enfants

# ” Mot du Maire

*Nouvelle Equipe Communale mise en place le 23 mai 2020*

*Les Elus de gauche à droite :*

*Sylvain VELLAS, Julie ROUX BERTRAND, Jean-Paul COUDOURET (2ème adjoint), Jérémy IMBARD, Sandrine DIEGO, Serge MAOUI (Maire), Lucienne BOQUILLON, Dimitri BAJARD, André GUIEU (1er adjoint), André TAXIL, Patricia MORHET-RICHAUD.*



**Madame, Monsieur,  
Cher(e)s ami(e)s lazérois(e)s,**

Le 15 mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance, approuvant par la même occasion, le programme que nous vous avions proposé lors de notre campagne électorale.

Nous avons pu après la période d'urgence sanitaire COVID 19, enfin nous réunir et organiser les élections du Maire et de ses adjoints au nombre de deux (André GUIEU 1<sup>er</sup> Adjoint et Jean-Paul COUDOURET 2<sup>ème</sup> Adjoint).

Je tenais à réitérer mes remerciements à Jean-Marie LONG élu adjoint durant de nombreuses années (1995-2020) dont 2 ½ ans en tant que Maire en remplacement de Patricia MORHET-RICHAUD actuellement Sénatrice de notre département, ainsi que Yves IMBARD élu durant de nombreuses années (1995-2020), ils se sont dévoués tout au long de leurs mandats, également à l'ensemble des élus de l'ancien mandat.

Je m'efforcerai accompagné des adjoints et des élus en charge des diverses commissions de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres. Vos élus présents dans tous les quartiers de la commune seront à votre écoute.

Je tiens à vous confirmer que ce sera collectivement avec les idées de tous que nous avancerons en bonne démocratie, je

serai disponible pour chaque Lazérois afin de continuer à développer les projets communaux et le bien-être de tous.

Cette année, il a été engagé plusieurs programmes, tout d'abord la fin du chantier d'aménagement et la sécurisation de la Voie de Saint Jean. Les intempéries et la période COVID 19 ont retardé la bonne marche du chantier mais nous arrivons à la fin de celui-ci (plus loin de ce bulletin vous y trouverez quelques précisions).

Notre prochaine priorité sera le bâtiment technique qui manque pour le bon fonctionnement du service technique et le stockage des divers matériels communaux.

Diverses consultations sont à prévoir, pour les travaux de voiries, éclairage public, site internet mairie etc.

Pour finir, ma volonté est d'encourager et soutenir la vie associative. Les associations constituent un relais indispensable à l'action municipale, pour nos anciens, nos jeunes et moins jeunes.

Je suis heureux qu'enfin, après ce confinement nous puissions prendre nos fonctions.

*le Conseil municipal et moi-même nous vous souhaitons de bonnes vacances à toutes et tous.*

*Le Maire  
Serge MAOUI*

# ” dernières délibérations

## Délibérations du 30 janvier 2020

### 2020-001

#### Avenant à la convention de mutualisation du service- Tarif 2020

Votants : 7- Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

### 2020-002

#### CCSB : Convention Fonds de concours

#### Travaux implantation SIL

Votants : 7- Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

### 2020-003

#### Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2020

Votants : 7- Suffrages exprimés : 10 (10 voix pour)

### 2020-004

#### Contrat de prestation juridique 2020

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-005

#### Convention de mise en place d'accueil collectif de mineurs saisonniers avec la FDFR 04

#### Tarifs et participation communale 2020

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-006

#### Vente du Lot N°3 « Lottissement communal la Tuilière »

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-007

#### Vente du Lot N°8 « Lottissement communal la Tuilière »

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-008

#### Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Energie des Hautes-Alpes

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-009

#### Acquisition Illuminations de Noël

Votants : 8- Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

Le Conseil municipal décide :

- autorise le Maire à acheter ces décos de Noël,

## Délibérations du 9 mars 2020

### 2020-010

#### Comptes de gestion 2019

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)  
le Conseil Municipal,

**Approuve les Comptes de Gestion**

concernant le budget général, le budget « caveaux-cimetière, le budget « Eau » et le budget « Lotissement » dressés, pour l'exercice 2019,

### 2020-011

#### Comptes administratifs 2019

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-012

#### Affectation des Résultats 2019

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-013

#### Adoption des budgets 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-014

#### Attribution d'une avance remboursable au budget Caveaux

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-015

#### Vote des taxes 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-016

#### Adoption des subventions 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-017

#### Participation au Fond Solidarité Logement 2020

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-018

#### Signature Avenant n°2 Convention financière C17064 « Enfouissement des lignes Saint Jean ».

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (10 voix pour - 1 abstention)

### 2020-019

#### Signature convention avec Orange Déplacement en souterrain des réseaux de communication

#### Quartier Saint Jean

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-020

#### Acquisition d'une motopompe

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-021

#### Régularisation de voirie - chemin lieu-dit « Saint Jean » SULTAN Michel

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

### 2020-022

#### Régularisation de voirie - chemin lieu-dit « Saint Jean » Indivision GRIMAUD

Votants : 10 - Suffrages exprimés : 11 (11 voix pour)

## Délibérations du 23mai 2020

### Election du Maire et de ses Adjoints



#### 1° / Election du Maire et de ses adjoints Elus à l'unanimité

#### 2020-023 Détermination du nombre d'adjoints et élections des adjoints

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la création de deux 2 postes d'adjoints au Maire.

#### 2020 024 Indemnités élus

Le Conseil municipal à l'unanimité fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants conformément au barème fixé par

les articles L 2123-23, L 2123-24:

Maire : 25.5 %.

1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> adjoints : 9.9 %.

## 2020 025 Délégué CCSB

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le délégué qui représente la commune de LAZER est : Le Maire : MAOUI Serge

## Délibérations du 29mai 2020

### 2020 026 Délégations et signatures aux adjoints

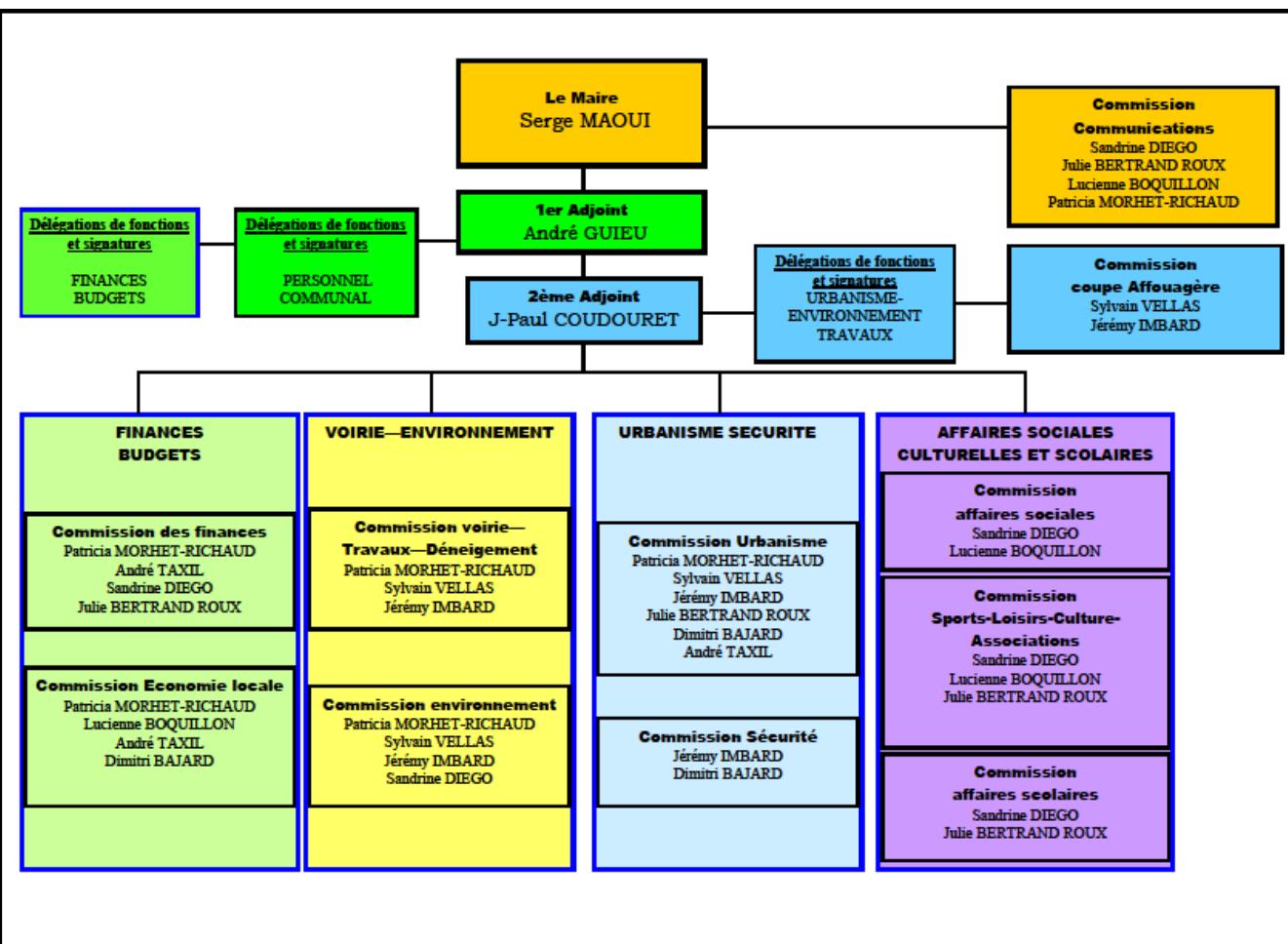
### 2020 027 Délégation du Conseil Municipal au Maire

### 2020 028 Commission Appel Offres

### 2020 029 à 2020 035 Election des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs.

### 2020 036 Formation des commissions communales

\*\*\*\*\*





## Budget principal

### Compte Administratif 2019

| BUDGET GENERAL TTC       | Fonctionnement | Investissement | Reste à réaliser |
|--------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Recettes Nettes          | 428 629.54 €   | 411 117.16 €   | 194 495.00 €     |
| Dépenses Nettes          | 296 881.15 €   | 58 303.21 €    | - 575 049.35 €   |
| Résultat Exercice 2019   | 131 748.39 €   | 352 813.95 €   | -380 554.35 €    |
| Résultat reporté 2018    | 201 966.73 €   | 31 278.93 €    |                  |
| Résultat de Clôture 2019 | 333 715.12 €   | 384 092.88 €   |                  |

#### QUELQUES CHIFFRES SUR L'INVESTISSEMENT 2019

##### POUR LES DEPENSES :

Voirie communale 18 639.54 €

Travaux de réparation de l'Eglise suite à la foudre : 21 186.72 €

Acquisition diverses (laveuse, travaux ponctuels, décos de noël, nettoyeur haute pression) : 10 779.96 €

## Budget Primitif 2020

|   | DEPENSES     | RECETTES     |
|---|--------------|--------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                 | 760 996.12 € | 760 996.12 € |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                 | 957 640.88 € | 957 640.88 € |
| <b>DONT Travaux prévisionnels :</b>                   |              |              |
| Voirie communale                                      | 42 375.00 €  |              |
| Sécurisation des voies quartier de St Jean            | 701 074.00 € |              |
| Travaux divers  | 32 200.00 €  |              |
| DONT impôts et taxes                                  |              | 349 125.00 € |
| Location diverses (Placoplatre, loyers, redevance...) |              | 46 115.00 €  |

## Budget Caveaux-Cimetière

### Compte Administratif 2019

### Budget Prévisionnel 2020

|                          | DEPENSES      | RECETTES      |  |
|--------------------------|---------------|---------------|--|
| <b>FONCTIONNEMENT</b>    |               | 26082.20 €    |  |
| <b>INVESTISSEMENT</b>    | - 26 082.40 € |               |  |
| Résultat reporté 2018    | - 26 082.40 € | 0 €           |  |
| Résultat de Clôture 2019 | - 0.20 €      | - 24 091.00 € |  |



## Budget Eau

### Compte Administratif 2019

| BUDGET EAU TTC           | Fonctionnement | Investissement | Reste à réaliser |
|--------------------------|----------------|----------------|------------------|
| Recettes Nettes          | 69 323.76 €    | 33 628.15 €    | 5 500.00 €       |
| Dépenses Nettes          | 55 708.24 €    | 58 400.92 €    | 0 €              |
| Résultat Exercice 2019   | 13 615.52 €    | - 24 772.77 €  | 5 500.00 €       |
| Résultat reporté 2018    | 67 467.28 €    | 109 451.18 €   |                  |
| Résultat de Clôture 2019 | 81 082.80 €    | 84 678.41 €    |                  |

### Budget Prévisionnel 2020

| DEPENSES     | RECETTES     |
|--------------|--------------|
| 153 610.15 € | 153 610.15 € |
| 183 544.41 € | 183 544.41 € |

#### DONT Travaux effectué sur HT:

Travaux programme plan fuite : 33 876.00 €

Plan fuite agence de l'eau *Subvention : 5 500.00 €*

## Budget Lotissement

### Compte Administratif 2019

|                | DEPENSES | RECETTES | Résultat reporté 2018    | - 192 355.06 |
|----------------|----------|----------|--------------------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 0 €      | 0 €      | Résultat de Clôture 2019 | - 192 355.06 |
| INVESTISSEMENT | 0 €      | 0 €      |                          |              |

### Budget Prévisionnel 2020

|                | DEPENSES     | RECETTES     |
|----------------|--------------|--------------|
| FONCTIONNEMENT | 386 218.12 € | 386 218.12 € |
| INVESTISSEMENT | 192 359.06 € | 192 359.06 € |





# ” Eau

## BILAN DE L'ANNEE 2019

**Bactériologie** : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. **100 % d'analyses conformes sur 5 effectuées.**

**Dureté** : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire. **Eau calcaire** : Titre hydrotimétrique (TH) moyen est de **21 degrés français (°F)**

**Nitrate** : Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La norme réglementaire est **50 mg/l**.

La teneur en nitrates du réseau public a toujours été conforme vis-à-vis de la norme. Moyenne : **2.3 mg/l**.

**Fluor** : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur a toujours été conforme vis-à-vis de la norme réglementaire de **1.5 mg/l**. Moyenne : **1.09 mg/l**

**Sulfates** : composé naturel des eaux,

**Choisissez le prélèvement automatique pour régler vos factures d'eau !**

- **plus pratique** : plus de déplacement, plus de courrier à envoyer.
- **plus sûr** : plus de désagrément en cas d'oubli ou d'absence prolongée.
- **plus simple** : les factures vous sont envoyées, comme d'habitude. Vous pouvez toujours suspendre le prélèvement en cas de désaccord.
- **plus souple** : vous changez de compte

**Accédez aux données sur l'eau près de chez vous avec l'application qualité rivière**

Lancée en 2013 par les agences de l'eau et l'Agence française pour la biodiversité, l'application mobile **Qualité rivière** a fait peau neuve. Récemment mise à jour, elle propose désormais d'accéder aux données sur la qualité des eaux de

dont la concentration varie selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur de référence est de **250 mg/l**.

La teneur en sulfates du réseau public a toujours été conforme. Moyenne : **39 mg/l**

## TARIF EAU & ASSAINISSEMENT 2020

Prix du M3 : 0.70 €

Prime fixe : 41.00 €

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0.270 €/m<sup>3</sup>  
le prix de l'assainissement

Prix du M3 : 0.62 €

Prime fixe : 20.00 €

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0.155 €/m<sup>3</sup>

Informations sur la qualité de l'eau  
[www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

### **Relevé des compteurs d'eau :**

**Le relevé des compteurs se fera comme chaque année durant le mois d'août. Si vous deviez partir durant cette période, veuillez nous faire connaître le relevé de votre compteur et ce avant le 31 Août.**

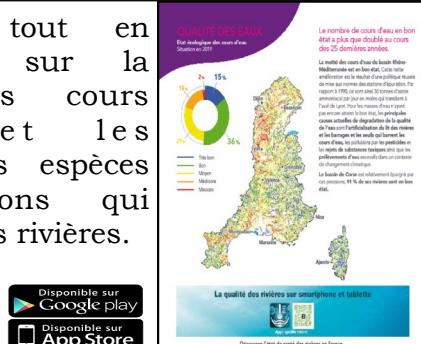
**Merci d'avance**

ou d'agence bancaire ou postale ? Il vous suffit simplement d'envoyer votre nouveau RIB par courrier au service restauration. En cas de résiliation, vous nous informez par simple courrier 15 jours avant l'échéance suivante.

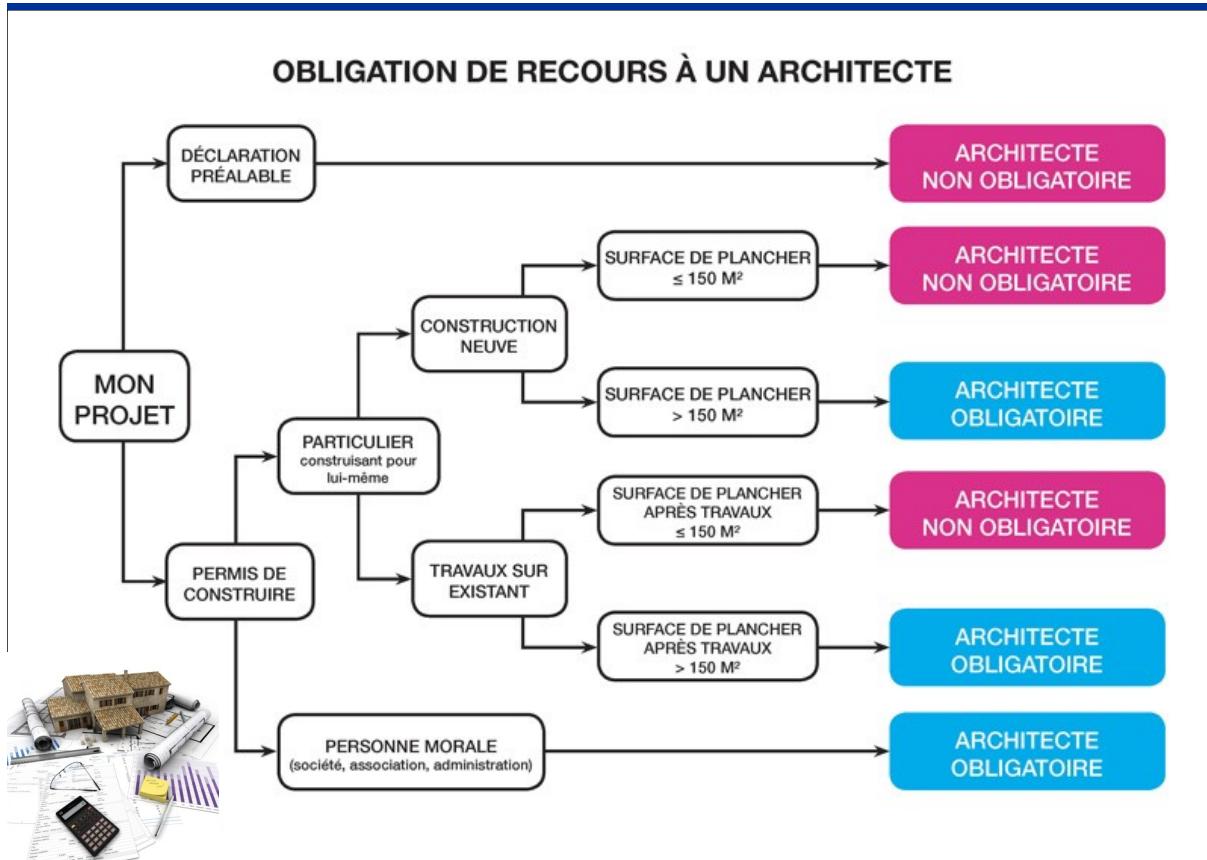
- **gratuit** : pas de frais supplémentaire.

Pour mettre en place un **prélèvement automatique**, il suffit de remplir le formulaire "autorisation de prélèvement" joint dans le bulletin et accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB), à retourner en mairie.

baignade tout en informant sur la santé des cours d'eau et les nombreuses espèces de poissons qui peuplent les rivières.



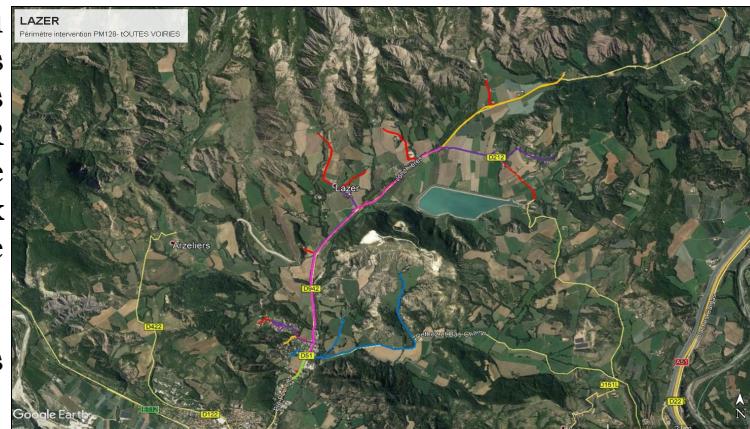
# ” Urbanisme



## ” Fibres optiques

Dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibres optiques, l'Entreprise SFR FTTH a désigné la Société SUDTEL pour les travaux d'installation de la Fibre optique.

Les travaux ont débutés début avril 2020.



\*\*\*\*\*

**Lotissement Communal « La Tuilière »**

**Il reste 3 lots à la vente**

Le lotissement communal « La Tuilière » comprend 6 lots allant de 1100 m<sup>2</sup> à 1500 m<sup>2</sup>

**Vous pouvez venir en mairie pour tout renseignement supplémentaire.**

Il en reste 3 de disponibles immédiatement.

Révision du tarif suivant délibération N°2019 042 du 09/12/19 au 1er janvier 2020

Le prix à la vente est de 55 € le m<sup>2</sup> TTC.

# ” sécurisation Saint-Jean



## Où en est le chantier Chemin de Saint Jean ?

Compte tenu des mesures décidées par le gouvernement relativement à l'épidémie de COVID-19, les délais d'avancement de travaux ont pris du retard, le chantier a été stoppé durant quelques semaines. De plus, pour information au 17 mars il y a



avait déjà 6 semaines de retard liées aux intempéries de début d'année.

L'Entreprise a pu reprendre le travail, et dès le 1er juin elle était présente sur le chantier.

Durant la période du 30 juin à mi juillet, des gros travaux sur le réseau électrique et télécom



engendreront différentes coupures de courant.

Il y aura la pose de trois groupes électrogènes sur le chemin de Saint Jean du 3 au 9 juillet 2020.

Des coupures de 2h pour les changements de branchement devront avoir lieu.

**Téléphone dépannage CAD 09.70.81.89.40**



Après l'intervention de la Société ORANGE sur le réseau Telecom, la Société Routière du Midi prendra le relai pour le revêtement définitif du chemin de Saint Jean.

# ” COVID-19

## Des gestes simples pour vous protéger



**L**e mot d'ordre pour la nouvelle équipe communale a été durant le confinement : « un masque pour chaque Lazérois ». Des petites mains bénévoles se sont mises au service de la population.

**M**erci à toutes ces personnes.



**E**t il a été fait le recensement des personnes vulnérables.

**C**haque élu a pris le soin de rester vigilant aux demandes particulières.

*Pour votre information, il nous reste quelques masques en mairie. Ceux qui souhaiteraient obtenir un masque supplémentaire peuvent se rendre à l'accueil de la mairie pour le récupérer.*



COVID-19

### CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



SI VOUS ÊTES MALADE  
Portez un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000  
(appel gratuit)

### HYGIÈNE DES MAINS SIMPLE ET EFFICACE



1 Mouillez-vous les mains avec de l'eau

2 Versez du savon dans le creux de votre main

3 Frottez-vous les mains de 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains et les poignets

4 Entrelaçez vos mains pour nettoyer la zone entre les doigts

5 Nettoyez également les ongles

6 Rincez-vous les mains sous l'eau

7 Séchez-vous les mains si possible avec un essuie-main à usage unique

8 Fermez le robinet avec l'essuie-main puis jetez-le dans une poubelle

*Si vous n'avez pas d'eau ni de savon, utilisez une solution hydroalcoolique pour adopter les mêmes gestes (étapes 2, 3, 4 et 5). Veillez à vous frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches.*

Les gestes de chacun font la santé de tous



Etat des connaissances - Juillet 2009 - Tous droits réservés à l'Institut de Santé Publique de l'Institut de l'Environnement et du Développement Durable

# ” Conseils COVID-19

## Des gestes simples pour vous protéger

**EXPLIQUONS À NOS ENFANTS**

**COVID-19**

**FACE AU CORONAVIRUS : LES BONS GESTES À ADOPTER**

1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.

2 Tousse et éternue dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir, et loin de tes amis.

3 Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.

4 Pour se saluer, pas de câlins, pas de bisous, pas même de poignées de main.

5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.

6 Evite de toucher ton visage (nez, bouche, yeux).

Si tu es malade, reste à la maison.

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000** (appel gratuit)

**GARDONS NOS DISTANCES**

**COVID-19**

**ALERTE CORONAVIRUS**

Pour tenir la maladie à distance, restez toujours à plus d'un mètre les uns des autres

1 mètre

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000** (appel gratuit)

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**COVID-19**

**CRISE DU CORONAVIRUS : FAUSSES BONNES IDÉES, VRAIES SOLUTIONS**

En protégeant notre santé, nous pouvons aussi protéger notre environnement.

**FAUSSE BONNE IDÉE : PRIVILÉGIER LES PRODUITS EMBALLÉS DANS DU PLASTIQUE**

**VRAIE SOLUTION : ÉVITER LE PLASTIQUE**

Dans vos achats alimentaires, priviliez les emballages durables, comme le sac réutilisable. Une fois à la maison, vos fruits et légumes peuvent être pelés ou, à défaut, lavés à l'eau potable et essuyés avec un essuie-tout, comme le recommande l'Anses.

**FAUSSE BONNE IDÉE : JETER MES LINGETTES DANS LES TOILETTES**

**VRAIE SOLUTION : JETER MES LINGETTES DANS UN SAC POUBELLE**

Les lingettes sont majoritairement composées de plastique, elles ne se décomposent pas. Les jeter dans les toilettes crée des bouchons dans les canalisations qui nécessitent des interventions lourdes. Les lingettes doivent être jetées dans un sac poubelle dédié. Une fois rempli, le sac doit être fermé, puis conservé 24 h pour des raisons sanitaires. Après ce délai, il doit être jeté dans le sac à ordures ménagères.

**FAUSSE BONNE IDÉE : BRÛLER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

**VRAIE SOLUTION : VALORISER MES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Brûler 50 kg de végétaux chez soi représente en termes d'émissions de particules fines l'équivalent de 14 000 km parcourus dans une voiture essence récente. Pour éviter cette pollution de l'air, priviliez le compostage de vos déchets végétaux. Vous pouvez aussi les stocker en fonction de la réouverture de la déchetterie la plus proche de chez vous.

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**

**MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

**COVID-19**

**LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHEOIRS, LINGETTES ET GANTS ?**

Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.

Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.

Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle pour ordures ménagères.

Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

**Vous avez des questions sur le coronavirus ?**

**GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS** **0 800 130 000**

# ” Conseils COVID-19

**Urgence-sécurité et écoute :** sur [WhatsApp](#) en cliquant ici, ou en enregistrant le numéro "[07 55 53 12 12](#)" au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

En cas de danger immédiat : [17](#)

Violences sur les enfants : [119](#) (ou sur [le site internet allo119.gouv.fr](#))

Violences conjugales : [3919](#) (ou sur [le site internet arretonslesviolences.gouv.fr](#))

Plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé :

[0 800 73 09 58 \(n° vert\)](#)

**Urgence pour ma santé ou celle de mes proches :**

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 :

- je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation ;
- si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU (15) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants ([114](#)).

**Informations :**

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 :

[0 800 130 000](#)

Si vous avez des difficultés pour entendre ou parler par téléphone en raison d'un handicap, vous pouvez vous rendre sur [l'espace de contact ouvert dédié aux personnes sourdes, malentendantes ou aveugles](#).

Vous pouvez également vous tenir informé sur [le compte du Gouvernement](#)

sur [WhatsApp](#) en cliquant ici, ou en enregistrant le numéro "[07 55 53 12 12](#)"

au nom de Gouvernement puis en envoyant à ce contact un message sur l'application pour commencer la discussion.

**Attention, la plateforme téléphonique et le bot WhatsApp ne dispensent pas de conseils médicaux.**

**J'habite à l'étranger, qui appeler ?**

L'Ambassade et consulat de votre lieu de résidence. Par ailleurs, le ministère met à jour régulièrement [son site de conseils aux voyageurs](#).

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 :

[0 800 130 000](#)

**CONSEILS**  
Sur la sécurité numérique à la maison pendant la crise du coronavirus

**LES CYBERCRIMINELS**  
PROFITEZ DE LA CRISE ÉPIDÉMIQUE, NE VOUS FAITES PAS AVOIR !

Escroqueries et hameçonnages liés aux masques, gel hydroalcoolique, médicaments. Logiciels malveillants et autres virus. Application Coronavirus détournée.

En cas de fraude à la carte bancaire, signalez-le à votre banque et sur la plateforme PERCEVAL. sur [Service-Public.fr](#)

**LE TÉLÉTRAVAIL**  
RENFORCEZ VOTRE VIGILANCE

Vérifiez par un contre-appel l'identité d'un interlocuteur. Utilisez le VPN fourni par votre employeur. Assurez-vous de connaître les personnes à contacter et rendez compte de tout incident. Séparez vos données personnelles de votre activité professionnelle.

Pour plus de conseils et vous faire assister en cas d'incident, rendez-vous sur le site de notre partenaire : [CHESFVALEILLANCE.GOUV.FR](#)

**LES FAUSSES INFORMATIONS**  
LES QUESTIONS À SE POSER POUR NE PAS TOMBER DANS LE PANNEAU

\* Qui est l'auteur ? Quelle est son intention ? \* A-t-elle été publiée sur d'autres sources de confiance ? \* Quelle est la nature du site ? Qui est son éditeur ? \* De quand date l'information ?

Informez-vous auprès des sources officielles : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus](#)

**DES ENFANTS PLUS CONNECTÉS**  
QUELQUES CONSEILS POUR LES PROTÉGÉR

Utilisez les plateformes scolaires officielles. Utilisez le Contrôle Parental.

Informez-vous auprès des sources officielles : [https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus](#)

Corps de la Gendarmerie Nationale

**Coronavirus (COVID-19)**

**LES PRINCIPAUX RISQUES ET CYBERMENACES LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL**

L'hameçonnage (phishing) Les rançongiciels (ransomware) Le vol de données Les faux ordres de virement (FOVI/BEC)

Tous ces conseils en détail sur [www.cybermalveillance.gouv.fr](#)

**CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR**  
Assistance et prévention du risque numérique



# Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

## Déchèterie

A compter du 8 juin  
**8h00/12h et 13h30/17h30**

Dernières entrées autorisées **10mn**  
avant la fermeture

**1250 route de Gap, Quartier Les  
Résolues - LAZER** Tél :  
**04.92.65.26.17**

**tel : 04.92.66.25.49**

**Contact :**

**Service des déchetteries - pôle  
environnement de la CCSB  
Carrefour du 8 mai 1945 - 05300  
Garde-Colombe**

**Mail : [environnement@sisteronais-buech.fr](mailto:environnement@sisteronais-buech.fr)**

### DÉCHETTERIES, À PARTIR DU 8 JUIN HORAIRES D'ÉTÉ (08/06 AU 30/09)

Communauté de Communes  
du Sisteronais-Buëch

#### BARRET

JEUDI ET SAMEDI 8H/12H

#### CLAMENSANE

MERCREDI ET SAMEDI 8H/12H ET 13H30/17H30

#### LAZER

DU LUNDI AU SAMEDI : 8H/12H ET 13H30/17H30

#### ORPIERRE

LUNDI, MARDI, MERCREDI ET VENDREDI : 8H/12H  
SAMEDI : 8H/12H - 13H30/17H30

#### ROSANS

LUNDI ET JEUDI : 8H/12H ET 13H30/17H30  
MERCREDI ET SAMEDI : 8H/12H

#### SERRES

LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI : 8H/12H ET 13H30/17H30  
SAMEDI : 8H/12H

#### VAL BUËCH-MÉOUGE (RIBIERS)

DU LUNDI AU SAMEDI : 8H/12H ET 13H30/17H30

**POUR SE PROTÉGÉR ET PROTÉGÉR LES AUTRES,  
CONTINUEZ À RESPECTER LES GESTES BARRIERES**



SE LAVER TRÈS  
REGULIÈREMENT LES MAINS



TOUSSER OU ÉTERNUER  
DANS SON COUDE



UTILISER UN MOUCHON À  
USAGE UNIQUE ET LE JETER



SALUER SANS SE SERRER LA MAIN  
ET ÉVITER LES EMBRASSADES



RESPECTER 1 MÈTRE DE  
DISTANCE



SI VOUS ÊTES MALADE,  
PORTEZ UN MASQUE

LES GARDIENS NE PEUVENT PAS  
AIDER AU DÉCHARGEMENT.  
DERNIÈRES ENTRÉES AUTORISÉES  
10MN AVANT LA FERMETURE

**MERCI  
DE VOTRE COMPRÉHENSION**

rendre un service de meilleure qualité et moins cher. Il faut savoir aussi que l'État augmente progressivement la fiscalité écologique et que les collectivités verront des coûts qu'elles supportent, croître. C'est cette fiscalité qui coûte le plus cher au service de ramassage : l'enfouissement des déchets et le traitement des déchets ménagers.

### Service de paiement par carte bancaire sur Internet (TIPi)

Le titre payable sur Internet (Tipi) est un système de paiement par Internet dans les administrations locales. Il s'agit là d'un enjeu de modernisation et d'une nouvelle ouverture vers la dématérialisation. Ce service a été développé par la DGFIP (direction générale des Finances publiques) dans le dessein de faciliter le règlement de certaines factures et autres frais dus pour l'usage des services publics d'une

collectivité. Il est accessible 24h/24, 7j/7 et offre des modalités de règlement simples et compréhensibles par tous. La sécurité des transactions est garantie par l'utilisation de cryptage TLS. L'utilisateur doit juste se connecter, une page sécurisée s'affichera et l'utilisateur devra saisir les coordonnées de sa carte bancaire et approuver son paiement. Il recevra par la suite dans sa messagerie électronique un ticket de paiement.



# ” Infos

# E

mbellissement de la commune

## Sur le site de la Mairie

Sous le cadran solaire les arbustes ont laissé place à un joli parterre de fleurs, qui fleurira au fil des saisons.

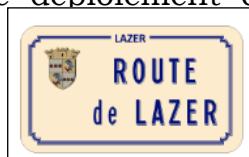


## **I**NFORMATION ADRESSAGE Dénomination des voies et n u m é r o t a t i o n d e s h a b i t a t i o n s .

Pose des panneaux des voies dernièrement nommées et la pose des plaques de numérotation des habitations sur tout le reste de la commune.

Aujourd'hui, nous entrons dans la phase finale de déploiement de ce projet.

### Pourquoi :



Pour permettre la commercialisation de la  **fibre optique** par les fournisseurs d'accès Internet, il est indispensable que chaque habitation puisse être référencée par un code Hexacré (une clé d'identification unique de 10 caractères qui confie une **adresse** à partir du nom de la voie et du numéro).

Comment bien rédiger votre adresse ?

Le format de votre nouvelle adresse établi avec les services de la Poste se décline sur 4 à 6 lignes selon votre situation :

M. DUPONT Laurent et  
Mme MARTIN Marine

1280 route de Gap

Quartier Les Résolues

05300 LAZER

La numérotation des habitations se termine en ce moment et le travail suivant sera de faire remonter toutes les adresses de la commune aux services concernés pour la mise en place de la géo localisation de chaque maisons.



### **Nuisances Sonores :**

les bruits liés aux travaux de bricolage ou jardinage réalisés par les particuliers (tondeuse, tronçonneuse, perceuse....) ne sont autorisés que suivant **Arrêté municipal du 19/03/2013** portant sur la lutte contre

les bruits de voisinage :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00

Les samedis: de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00 et 14h00-18h00



**Avant d'entreprendre une activité sonore pensez aux oreilles et aux nerfs de vos voisins.**

# ” Culture, Animation et Loisirs

## ” Comité des Fêtes

**AG du 29/01/2020**

**Renouvellement du bureau :**

**Présidents d'honneur :**

Patricia MORHET-RICHAUD et Jean-Marie LONG

**Présidente :**

France HECTOR

**Trésorière :**

Lucienne BOQUILLON

**Secrétaire :**

Sandrine DIEGO

**Membres actifs : 17**

**Loto du 23/02/2020**



Le LOTO 2020 a été tout particulièrement soutenu par les entreprises, artisans, restaurants et commerces locaux des communes de Lazer, Laragne, Eyguians, Serres et de Ventavon. Un grand merci à tous.

La nouvelle équipe a pris un grand plaisir à le préparer et à l'organiser tant financièrement, que matériellement ainsi que physiquement ; et tenait une fois de plus à remercier tous les participants fidèles et nouveaux qui sont venus nombreux en cette belle journée ensoleillée.

## En attendant de retrouver le Comité des Fêtes

### A vos agendas :



**Nouveau : Marché de Lazer :**

« 1er marché de l'artisanat et des producteurs locaux » **Dimanche 6 septembre**

Soirée repas et bal

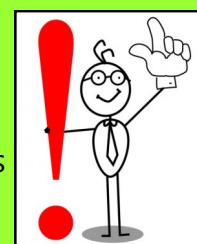
Le samedi 30 Octobre

Repas des ainés :

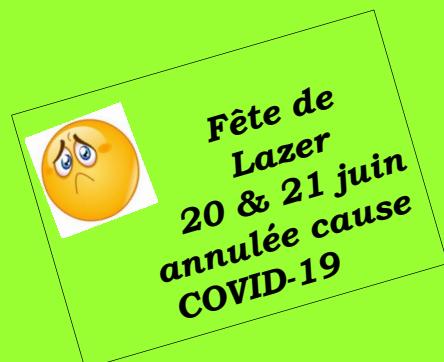
le dimanche 22 novembre

Spectacle de noël :

Le dimanche 20 décembre 2020 à 14h30



Sous réserve d'autorisation préfectorale liée au restriction covid-19



### Vacances d'été 2020 :

**L'accueil de Loisirs ouvrira ses portes du 6 au 31 juillet**

Inscriptions à la mairie du Poët à partir du 17 juin

Vous pouvez retirer le dossier en mairie de Lazer

Renseignement : [ffras@orange.fr](mailto:ffras@orange.fr)  
tel : 06.44.89.66.15



# ” Culture, Animation et Loisirs



## ACTIVITE YOGA

### Trouver l'équilibre dans le yoga :

Il n'y a pas d'âge pour pratiquer, Enseignante de Yoga de l'Institut Français de Yoga intervient à

**LAZER le vendredi 9h -Salle des fêtes de la Mairie**

L'enseignement proposé par l'Institut Français de Yoga :

L'être humain se sent heureux lorsque toutes les composantes de sa vie fonctionnent en harmonie.

C'est pourquoi notre enseignement les prends toutes en compte:

vie sociale, professionnelle, psychique et spirituelle.

L'enseignement que nous proposons peut être défini comme une méthode cohérente pour:

- harmoniser et gérer sa vie avec

clairvoyance et sérénité

- améliorer ses facultés d'attention et de concentration.

L'enseignement que nous proposons est universel, en dehors de tout dogme et de toute croyance, issu de l'expérience de nombreuses générations de yoga qui le pratiquent depuis de siècles.

Le texte de référence est le Yoga sutra de Patanjali avec les commentaire du professeur T Krishnamacharya et de son fils T.K.V. Desikachar.

Notre enseignement propose un travail postural, respiratoire et mental pour l'équilibre et la santé du corps et de l'esprit grâce à une pratique progressive, régulière, un effort associé à une relaxation et une grande attention dans l'action, afin de nous conduire vers l'autonomie.

Pour information

**Marie-Odile PUCHELLE**

**Enseignante de Yoga de L'Institut Français de Yoga <http://ify.fr>  
notre site :<http://www.respir-yoga05.fr>  
tél. 04 92 45 26 31**

## Lazer Football club

Le COVID a engendré la fin du championnat dès le mois de mars.

L'équipe occupait la 2ème place du championnat Loisirs de Sisteron.

Nous attendons la reprise avec impatience et nous prévoyons toujours l'organisation de matchs sur le terrain communal qui sera définitivement mis en fonction très prochainement.

## ” Amis de la Belote



Date des marathons  
**Assemblée Générale le 24/06/2020**

Le programme 2020-2021 sera disponible en mairie et sur le site de la mairie ([www.mairie-lazer.fr](http://www.mairie-lazer.fr))



# Etat Civil



## Naissances



**Mila MORENO ZEBROWSKI**  
Le 11 mai 2020

**Tous nos vœux de bonheur à Mila et ses parents**



**RICHAUD -MORHET Violaine**  
&  
**PAOLINO Dimitri**  
Le 15 février 2020

**Tous nos vœux de bonheur aux mariés**

## Décès

  
**LATIL Teddy né le 11/07/1981**  
Le 05/01/2020

**COUDOURET Reine née BROCHIER**  
le 16/08/1935  
Le 30/01/2020

**ARNAUD née LIEUTARD** Marcelle née  
le 03/11/1924 à Lazer  
Le 26/04/2020

**FLOUR Etienne « dit Gilbert » né le**  
**11/12/1939 à Monétier Allemont**  
Le 18/05/2020

**AMAT Odette née le 29/09/1921 à**  
**Lazer**  
Le 03/06/2020

**AMAT Maurice né le 19/03/1929 à**  
**Digne les Bains**  
Le 11/06/2020

**NAL Ginette née GIRARD le**  
**27/04/1931 à Lazer**  
Le 21/06/2020

*Nous adressons nos sincères condoléances aux familles*

## Culte

**EGLISE de Lazer**  
**MESSE**  
**tous les samedis matins**  
**à 9H**



## L'arbre aux Enfants



**Chaque**  
**naissance**  
**sur 1 a**  
commune est l'occasion  
d'offrir un arbre au nouveau né, aux  
choix de ses parents.



## Tarifs des caveaux cimetière

**Pour les caveaux de**  
**2/3 places :**

2 389.20 € TTC

Pour les caveaux de 4/6 places :

2 790.00 € TTC

Pour les caveaux de 6/9 places :

2 901.60 € TTC

## **Columbarium**

1 case 30 ans 450.00 €

## **Concession**

## ” Assistantes maternelles ”



### **Martine GRASSO**

Pré Pourcier

05300 LAZER

**Tel : 04 92 65 17 31**

**06 79 04 19 04**

### **Corine LEMOULT**

Le Maupas

05300 LAZER

*(sur la route de Laragne aux limites de la commune de Ventavon)*

**Tel : 04 92 66 42 76**

**06 78 53 86 71**

[corinepassion05@gmail.com](mailto:corinepassion05@gmail.com)



## Formulaires administratifs

Vous avez accès sur internet à l'ensemble des administrations et services publics et vous pouvez télécharger les formulaires administratifs vous intéressant.

| Populations INSEE         | 2007 | 2012 | 2017 | 2019 |
|---------------------------|------|------|------|------|
| Population municipale     | 336  | 340  | 359  | 368  |
| Population comptée à part | 14   | 10   | 15   | 14   |
| Population totale         | 350  | 350  | 374  | 382  |

***Vous fêtez vos 16 ans ?  
Vous devez vous faire recenser !***



**Qui doit se faire recenser**  
Tous les garçons et les filles de nationalité française

**Quand**  
Dès l'âge de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois révolus

**Où**  
A la mairie du domicile où une attestation de recensement est délivrée

**Comment**  
Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile, ou du livret de famille des parents

**Pourquoi**  
Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

**www.defense.gouv.fr**  
Rubrique "Jeunes et JAPD"

**Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé ?**  
Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation.  
Cette démarche est nécessaire, pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au BEP, CAP, au permis de conduire, aux concours de l'Etat...

A la **date de leur anniversaire**, les [citoyenneté \(JDC\)](#), jeunes **filles** et jeunes **garçons** de **16 ans** doivent venir se faire recenser sur les listes militaires de la commune.

**Le recensement permet à l'administration :**

de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et](#)



## Maison de services au public Laragnais

8A, place de l'Eglise  
05300 Laragne-Montéglin

**0492652697** ou

[aurelie.bertrand@sisteronais-buech.fr](mailto:aurelie.bertrand@sisteronais-buech.fr)

Lundi : 9h00-12h00 et 12h30-16h30  
Mardi : 8h00-12h00 et 12h30-16h30  
Mercredi : 8h00-12h00

Jeudi : 8h00-12h00 et 12h30-16h30  
Vendredi : 8h00-12h00 et 12h30-16h30

# ” Infos



les résidus de crottes de chiens sont interdits sur :

Je ramasse !

les voies publiques ;

- les trottoirs ;
  - les espaces verts publics ;
- les espaces des jeux publics pour enfants

**Et tout cela par mesure d'hygiène publique.**

**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. De ce fait l'abandon de déjections canines est puni selon l'article R633-6 du Code pénal : de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit,...)



Les propriétaires d'animaux de compagnie sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Responsabilité du propriétaire à l'égard des voisins : Les articles 1382 et suivants du Code civil prévoient les mécanismes de responsabilités civile et notamment l'article 1385 qui dispose que « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

## COVOITURAGE

Aire de covoiturage :

**Site Mairie de Lazer route de Gap RD 942 (arrêt de bus)**

[05covoiturage.fr](http://05covoiturage.fr)

- Blablacar :

[covoiturage.fr](http://covoiturage.fr)



## ”Réservation, Tarifs et règlement de la Salle Polyvalente « Aimé Long »

**Afin de valider votre réservation, vous devez impérativement la confirmer par courrier ou par mail.**

Une convention sera signée à la remise des clés et un chèque de caution de 300.00 € sera demandé.

Un règlement d'utilisation de la salle polyvalente est joint à la convention qui devra être signée.

**Le stationnement des véhicules devra se faire sur le parking nord de la mairie.**

**La salle doit être rendue propre et rangée ainsi que les extérieurs autour de la salle.**



## ” Eclairage public

Si vous constatez un dysfonctionnement de candélabre, vous pouvez le signaler en mairie en relevant l'endroit où il se situe ou prévenir

**S t é p h a n e N U N I E S**  
**tél 07.86.91.74.63 ou au secrétariat de mairie 04.92.65.06.30**